

- ANNEXE 4 DU TRAITE DE CONCESSION -

TABLEAU DES EQUIPEMENTS PUBLICS REALISES SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE

Il est rappelé que ces chiffres ne sont que prévisionnels, hors taxe et peuvent être corrigés par le candidat. L'ensemble des voiries internes à la ZAC ainsi que les réseaux secs et humides ne sont pas tous intégrés au tableau. La clé de répartition est figée, et les montants pourraient être réévalués.

DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS	MAITRISE D'OUVRAGE DES EQUIPEMENTS	FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS	BUDGET PREVISIONNEL ESTIME HT*	PART PRISE EN CHARGE PAR L'AMENAGEUR*
extérieur ZAC Reprise du réseau EU	SAM	Aménageur / SAM	165 000 €	85%
extérieur ZAC Création d'un Bassin d'orage (Hors Foncier)	SAM	Aménageur / SAM	600 000 €	85%
intérieur ZAC Entoilissement réseaux ENEDIS	ENEDIS	Aménageur	80 800 €	100%
intérieur ou extérieur ZAC Création d'un réservoir Adduction Eau Potable (AEP)	Syndicat du Bas Languedoc (SBL)	Aménageur / SBL	1 150 000 €	85%
intérieur ZAC Dévoisement réseau AEP (Ancienne voie ferrée)	Syndicat du Bas Languedoc	Aménageur	153 000 €	100%
intérieur ZAC Carrefour d'Entrée de Ville (RD Route de Gigeant)	Conseil Départemental de l'Hérault (CD34)	Aménageur	300 000 €	100%
intérieur ZAC Equipement public non défini à ce jour (gpe scolaire, petit enfance...) (foncier de 8 200 m²)	Commune	Commune	Apport de l'aménageur : foncier viabilisé 8 200 m²	
extérieur ZAC Réaménagement voie Sud Phase 1 (Dont Foncier 25K€ et Moe)	Commune	Commune	1 100 000 €	85%
extérieur ZAC Réaménagement voie Sud Phase 2 (Dont Foncier 30 K€et Moe)	Commune	Commune	350 000 €	15%
extérieur ZAC Réaménagement voie Sud Phase 3 (Dont Foncier 25 K€ et Moe)	CD34	Conseil Départemental de l'Hérault/Aménageur	250 000 €	15%
			5 000 000 €	
				4 000 000 €

* La somme due contractuellement par l'aménageur sera calculée en appliquant le coefficient de prise en charge aux sommes résultant des décomptes généraux et définitifs des marchés de maîtrise d'oeuvre et de marché de travaux.